

Luxembourg-Monaco : l'assurance vie en trait d'union

Le 16 juin dernier, l'ACA (Association des Compagnies d'Assurances et de Réassurances du Grand-Duché de Luxembourg) a organisé une conférence dédiée pour promouvoir l'expertise du secteur et l'assurance vie luxembourgeoise à Monaco. Cette conférence a fait salle comble, avec une centaine de participants. Nicolas Mackel, CEO de Luxembourg for Finance, était guest speaker pour ouvrir cet événement.

10 entreprises membres de l'ACA y étaient représentées : AG2R La Mondiale, Allianz, AXA, BPCE Life, Cardif Lux Vie, Lombard International Assurance, Onelife, Sogelife, Swisslife, Vitis Life et Wealins.

Le Grand-Duché et le Rocher ont en commun une expertise financière pointue sur une clientèle internationale et patrimoniale. L'assurance vie est un des outils familiers et privilégiés de ce segment de clientèle.



Cette conférence a permis de mettre en avant les nombreux atouts de l'assurance vie luxembourgeoise, notamment en matière de transmission, auxquels s'ajoutent une grande flexibilité en termes d'investissement et de

gestion de patrimoine, ainsi qu'une protection accrue de celui-ci.

Le premier panel, «*Pourquoi recourir à l'assurance vie luxembourgeoise?*», a réuni autour de Marc Hengen, Admi-

nistrateur-Délégué de l'ACA, Alexandre Draznieks, Chief Executive Officer de Cardif Lux Vie, Laurent Gayet, Deputy CEO d'AXA Wealth Europe, David Liebmann, Deputy Sales Director de Lombard International Assurance et Nicolas Limbourg, Chief Executive Officer de Vitis Life. Ils ont exploré les spécificités du contrat luxembourgeois, notamment la neutralité fiscale et la dimension internationale, sa différence avec d'autres solutions comme les produits bancaires et l'immobilier, et les canaux de distribution et de gestion.

Le second panel, modéré par Valérie Tollet, Membre du Comité de Direction de l'ACA, a réuni Estelle Sanchez Derobert, Business Development External Partnerships de Sogelife, Marie Daskalakis, Country Manager France de WEALINS et Stéphane Ries, Managing Director Financial Intermediaries de Quintet Private Bank sur les aspects plus pratiques : «*Comment bien utiliser l'assurance vie luxembourgeoise ?*».

Ils ont exposé les mécanismes de fonctionnement de l'assurance vie luxem-

bourgeoise et donné des exemples concrets pour mieux comprendre comment elle peut être utilisée pour optimiser la gestion de patrimoine et protéger les intérêts d'une clientèle internationale : les aspects techniques qui rendent les produits d'assurance-vie luxembourgeois si uniques, leur utilisation comme outil de planification successorale ou de transmission patrimoniale, ainsi que l'offre structurée qui en découle, le tout reposant sur une étroite collaboration entre assureurs et banquiers.

4 vidéos tournées pour cette occasion sur la portabilité, la protection, la transmission et la flexibilité des actifs sont accessibles sur le website de l'ACA* et sur les réseaux sociaux.

Cette conférence, la seconde organisée par l'ACA à l'étranger cette année après Zürich en mars, témoigne de la représentativité l'ACA et de la volonté du secteur de capitaliser ensemble sur son expertise par-delà les frontières.

Source : ACA

* <https://www.aca.lu/fr/actualites/>

Les finances de l'assurance maladie-maternité au centre des débats du Comité quadripartite

Le comité quadripartite s'est réuni le 7 juin au Domaine Thermal à Mondorf-les-Bains sous la présidence du ministre de la Sécurité sociale, Claude Haagen, en étroite collaboration avec la Vice-Premier ministre, ministre de la Santé et ministre déléguée à la Sécurité sociale, Paulette Lenert, et le ministère des Finances.

Le comité quadripartite a tout d'abord examiné la situation financière de l'assurance maladie-maternité, y compris la participation financière de l'État pour les mesures «Covid-19» prises en charge par l'assurance maladie-maternité. Par la suite, les prévisions financières pour l'année 2023 ont été présentées. Le comité quadripartite a également fait le point sur l'état des lieux des travaux en ce qui concerne les améliorations de la prise en charge de différentes prestations de l'assurance maladie-maternité.

Participation de l'État au financement des mesures liées à la crise sanitaire Covid-19

Dans le cadre de la lutte contre la pandémie due à la Covid-19 et ses conséquences, l'assurance maladie a été amenée à financer certaines mesures, essentiellement le congé pour raisons familiales élargi. Pour les mesures dépassant l'objet d'une assurance maladie-maternité, les ministres de la Sécurité sociale et des Finances s'étaient engagés à proposer un financement intégral de ces mesures par l'État. Cet engagement a été matérialisé par la loi spéciale



de g. à dr. : Tom Rausch, ministère de la Santé Paulette Lenert, Vice-Premier ministre, ministre de la Santé et ministre déléguée à la Sécurité sociale Claude Haagen, ministre de la Sécurité sociale Abilio Fernandes, ministère de la Sécurité sociale, Marc Hostert, ministère de la Sécurité sociale © MSS, MISA

du 15 décembre 2020 qui fixe la participation de l'État à un montant global de 386 millions d'euros répartis sur 4 exercices budgétaires : 200 millions d'euros en 2020, puis 62 millions d'euros par an pour 2021 à 2023. Étant donné que les dépenses liées à ces mesures ont continué à évoluer, le gouvernement s'était engagé à suivre l'évolution et le cas échéant proposer une adaptation des montants.

Cet engagement fut matérialisé fin décembre 2022 avec l'adaptation de la loi spéciale de financement pour ajouter 37,5 millions d'euros à la dernière tranche de paiement due en 2023. Aujourd'hui, il persiste une différence d'environ 1 million d'euros qui

trouve sa source dans le congé pour raisons familiales élargi dans le cadre de la lutte contre la pandémie.

«L'Etat a pris en charge l'entièreté des coûts des mesures qui dépassent l'objet de l'assurance maladie-maternité mais qui étaient nécessaires pour soutenir les assurés lors de la crise sanitaire. Je tiens à remercier le ministre des Finances et les différents services pour leur approche constructive tout au long de cette période» a souligné Claude Haagen. «L'engagement est maintenu et une fois les décomptes finaux disponibles, une modification de la loi spéciale de financement sera proposée» a poursuivi le ministre.

Situation financière de l'assurance maladie-maternité

Le décompte de l'année 2022 montre que, malgré la participation financière de l'État aux mesures liées à la crise sanitaire Covid-19 (à hauteur de 99,5 millions d'euros pour cette année), la situation financière de l'assurance maladie-maternité dégage un résultat opérationnel négatif de 41,6 millions d'euros.

Bien que le contexte économique, l'évolution de l'emploi et donc du nombre d'assurés, est plus favorable qu'initialement prévu pour 2022, les recettes, qui étaient de 3.910,3 millions d'euros, ne peuvent pas entièrement compenser l'évolution des dépenses qui atteignent 3.951,9 millions d'euros en 2022. Le solde global cumulé (réserve globale) passe ainsi de 903,2 millions d'euros en 2021 (24,9% des dépenses courantes) à 861,6 millions d'euros en 2022 (21,8% des dépenses courantes). La réserve constitue néanmoins toujours le double de la limite minimale de 10% fixée dans le Code de la sécurité sociale.

Pour l'exercice 2023, les dernières estimations font ressortir un déficit de l'ordre de 41,5 millions d'euros pour les opérations courantes. Le solde global cumulé devrait ainsi diminuer à 820,2 millions d'euros (hors participation étatique supplémentaire pour les mesures Covid-19), soit 19,1% des dépenses courantes estimées pour 2023. Les prévisions montrent donc une tendance d'un déficit des opérations courantes à moyen et long terme du budget de l'assurance maladie-maternité. Pour inverser cette tendance, le groupe de travail "soutenabilité financière", créé lors du

comité quadripartite du 4 mai 2022, est chargé d'analyser et de proposer des pistes envisageables qui doivent permettre d'assurer un équilibre financier. Un bref état des lieux des travaux a été présenté avec des pistes à approfondir davantage.

Amélioration des prestations

Le groupe de travail «soins dentaires» a poursuivi ses travaux sur l'amélioration de la prise en charge des prestations en la matière. Les améliorations restantes sont donc en cours de mise en œuvre pour certaines d'elles, d'autres sont en cours d'élaboration et seront par la suite mises en œuvre dans les meilleurs délais.

La réforme de certaines catégories de professions de santé

Concernant le projet de loi portant modification de la loi modifiée du 26 mars 1992 sur l'exercice et la revalorisation de certaines professions de santé, la ministre de la Santé a annoncé les amendements approuvés par le Conseil de gouvernement. Ces derniers ont été soumis à l'avis du Conseil d'Etat et seront prochainement présentés à la Chambre des Députés.

Paulette Lenert a également annoncé la validation par le Conseil de Gouvernement de la stratégie de la digitalisation du système de santé national et l'approche de mise en œuvre d'un système informatique national unique pour le secteur hospitalier et extra-hospitalier tel qu'il a été prévu dans le programme de coalition.

ministère de la Santé / ministère de la Sécurité sociale

SOGELIFE arrive dans le megaverse

A l'occasion du lancement de premium.sogelife.com, nouveau portail dédié aux partenaires de la compagnie, SOGELIFE, acteur majeur de l'assurance vie luxembourgeoise, lance une nouvelle expérience digitale et annonce son incursion dans le megaverse, le metaverse luxembourgeois.

Après le succès de l'animation de réalité virtuelle pour la promotion du Fonds d'Assurance Spécialisé lancée il y a quelques années, SOGELIFE s'allie aujourd'hui à Virtual Rangers, studio de création spécialisé dans la réalité virtuelle, et The Dots, agence marketing, pour une nouvelle aventure tout aussi immersive.



SOGELIFE et Virtual rangers ont créé un spot : un espace virtuel aux couleurs de SOGELIFE, doté d'un esthétisme fidèle à l'original et aux accents luxembourgeois. Cet espace permettra aux habitants du megaverse de découvrir premium.sogelife.com et toutes ses fonctionnalités. Pour les candidats potentiels, une partie du spot sera entièrement dédiée aux recrutements, avec dans les semaines à venir, la possibilité de faire des entretiens 100% virtuels.

Enfin, une troisième partie du spot met en avant les actions RSE de la compagnie avec la consultation du rapport extra-financier. Les visiteurs auront également accès à l'offre et aux services de SOGELIFE, le spot venant remplacer l'habituelle brochure corporate.

«Si l'innovation est une réalité quotidienne au sein de SOGELIFE, entrer dans le megaverse permet d'ouvrir le dialogue et d'anticiper les futures transformations en rencontrant les acteurs tech.» Jean Elia, CEO de SOGELIFE

Le megaverse est donc un moyen pour SOGELIFE de renforcer la proximité avec ses partenaires luxembourgeois tout en attirant les talents sensibles au digital. Au-delà, ce spot représente surtout une porte d'entrée vers l'écosystème des assurtech, regtech et start ups laissant entrevoir des collaborations intéressantes de demain.

Un vivier d'innovation précieux pour SOGELIFE, qui poursuit la digitalisation de ses services pour offrir la meilleure expérience possible à ses clients et partenaires.